

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Dix, le Lundi 29 Mars à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M. VITALI, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, M.M AMIDEI, BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, CORTEY, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. MARY	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SUSINI Claire	à	M. VITALI
M. COMBARET	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
M. LAUDATO	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. LUCIANI, Mme RISTERUCCI, Adjoints au Maire, Mme PERES, Mme CURCIO, M. RUAUT, Mme GUERRINI, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	32
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme PASTINI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Mars 2010	Délibération N°2010 / 54
------------------------------	--------------------------

Adoption du Budget Primitif 2010 : Budget Annexe du Parking Diamant.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le budget primitif du Parking du Diamant 2010 s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 512 538,51 € selon la répartition suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT : 500 973,78 €

SECTION INVESTISSEMENT : 11 564,73 €

Il intègre les résultats du compte administratif 2009.

A- La répartition par chapitres en section fonctionnement est la suivante :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 66	Charges financières	2 983,00	Chap. 70	Ventes et Prestations de services	350 000,00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	492 090,78			
Total Dépenses réelles		495 073,78	Total Recettes réelles		350 000,00
Chap. 023	Virement	5 900,00	002	Résultat reporté CA 2009	150 973,78
Total Dépenses		500 973,78	Total Recettes		500 973,78

I) Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- Au chapitre 66 : les intérêts des emprunts.
- Au chapitre 67 : le reversement de l'excédent prévu vers le budget principal.

II) Recettes de fonctionnement

Le financement de la section est assuré par les redevances reversées par le concessionnaire (chapitre 70) et le résultat reporté de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2009.

B- La répartition en section d'investissement est la suivante :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts	5 900,00	Chap. 10	Affectation en réserves	5 664,73
Total Dépenses réelles		5 900,00	Total Recettes réelles		5 664,73

001	Déficit d'investissement reporté	5 664,73	Chap. 023	Virement	5 900,00
Total Dépenses		11 564,73	Total Recettes		11 564,73

I) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts au chapitre 16.
- Le solde d'exécution reporté de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2009.

II) Recettes d'investissement

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement et l'affectation en réserves du résultat de fonctionnement constaté au Compte administratif 2009 sont les recettes qui assurent l'équilibre de la section.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de M. Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles L2321.2 et L2312.3,
Vu, les décrets n° 96.522 et 96.523 du 13 juin 1996 pris pour l'application des articles L2312.3 et L2321.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, la délibération n° 2009/20 du 9 Mars 2009 relative au Débat d'Orientations Budgétaires,
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 mars 2010,
Sur exposé qui précède,

ADOpte

Par 34 Voix pour,

1 Voix contre (Mme FENOCCHI),

3 Abstentions (M.M MARCANGELI, CORTEY, LAUDATO)

- **Le Budget Primitif 2010 du Parking Diamant qui se décompose comme suit :**

Dépenses de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
1641	Dettes et emprunts	5 900,00			
Total des dépenses d'investissement		5 900,00			

Recettes de la section d'investissement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	5 664,73	34	1	3
021	Virement de la section fonctionnement	5 900,00	34	1	3
Total des recettes d'investissement		11 564,73			

Dépenses de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
66	Charges financières	2 983,00	34	1	3
67	Charges exceptionnelles	492 090,78	34	1	3
023	Virement vers la section investissement	5 900,00	34	1	3
Total des dépenses de fonctionnement		500 973,78			

Recettes de la section de fonctionnement (propositions nouvelles)

Chapitre	Intitulés	Montants	Votes des membres du conseil municipal		
			Pour	Contre	Abstention
70	Produits des services et du domaine	350 000,00	34	1	3
Total des recettes de fonctionnement		350 000,00			

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.